



# Maussane les Alpilles

## Mairie, mode d'emploi



P. 13, PLU  
La mise en route

P. 19,  
Minute de silence

P. 22, Ovalive  
Club des Alpilles



## Des acteurs économiques

### Le saviez-vous ?

En France le monde associatif représente environ 1,3 million d'associations... 16 millions de bénévoles... 1,8 million de salariés (1,5 million en équivalent temps plein... 80 milliards d'euros en budget cumulé !!! A l'heure où le désengagement de l'Etat est durement ressenti dans de nombreux secteurs du service public, la vitalité des associations comme la diversité de leur offre, peut représenter une alternative (dans notre Commune la mise en place des nouveaux rythmes scolaires n'aurait pu se faire, de façon satisfaisante, sans leur concours). Le Parlement devrait étudier la mise en place d'un « congé d'engagement bénévole », à savoir qu'un actif puisse étudier avec son employeur la possibilité de dégager des heures pour contribuer à l'action d'une association.

## Numéros utiles

Standard mairie	04 90 54 36 45
Bibliothèque municipale	04 90 54 54 27
Camping municipal	04 90 54 33 60
Caserne des pompiers	04 90 54 44 34
Centre antipoison	04 90 75 25 25
Crèche halte-garderie	04 90 54 43 66
Déchetterie	04 90 54 54 20
Ecole maternelle	04 90 54 51 09
Ecole primaire	04 90 54 41 73
EDF dépannage	04 90 91 15 43
Gendarmerie	04 90 54 34 91
Maison de retraite	04 90 54 58 00
Maison du tourisme	04 90 54 33 60
Paroisse	04 90 54 30 23
Poste	04 90 54 25 80
SOS Drogue	04 90 96 15 62
SOS Femmes battues	04 91 24 61 50
SPA	04 90 54 32 13

## Un nombre record d'associations

Rares sont les communes qui ont une vie associative aussi riche que celle de notre village, environ 1.500 personnes sont inscrites dans une – ou plusieurs – associations.

Quelle est la plus petite association du village ???

Le « Pipe club » qui comme son nom l'indique, promeut l'art de fumer la pipe (il n'y en a pas d'autre dans la région) et porte haut les couleurs du village, jusqu'à Saint Claude !

La Municipalité consacre environ 40 000 € par an sur son budget à la vie associative, à travers des subventions (elles en bénéficient, d'un montant divers, sur présentation d'un dossier annuel détaillé). La mise à la disposition des 7 salles municipales et le prêt d'un véhicule de 9 places aux associations qui en font la demande (il est offert gratuitement à la Commune en contrepartie de son affichage publicitaire) complètent ce dispositif de soutien.

« A quoi voit-on qu'il fait bon vivre dans un village ? A la vitalité de la vie associative et à celle du commerce de proximité. Quand on se sent bien quelque part, on va volontiers dans les deux, ici c'est le cas ! » résume le 1<sup>er</sup> adjoint Jean-Christophe Carré, avant d'insister sur la qualité des animations périscolaires mises en place à la rentrée qui sont dues, en partie, au monde associatif.

Sans les associations « Le Temps Retrouvé », manifestation phare de l'été, n'existerait pas et le Téléthon n'aurait pas son rayonnement.

Un bémol à ce satisfecit ? Oui. « Le monde associatif est basé sur le bénévolat mais on a de moins en moins de bénévoles ! Le renouvellement du président et de son bureau est souvent difficile » déplore JC Carré.

Chaque année, en septembre, le forum des associations est la vitrine de l'ensemble de leurs propositions, ça vous dit de participer ?

**Le chiffre**  
**52**

C'est le nombre d'associations (dont 46 actives) qui participent à la vie communale.



J'ai souhaité que ce bulletin consacre une large place aux associations, elles sont au cœur de notre vie villageoise et tiennent un rôle primordial dans les nombreuses animations qui, au-delà des fêtes traditionnelles, tissent les liens de notre communauté. Nous les avons, par exemple, sollicitées pour mettre en place les rythmes scolaires, sans elles – incontestablement – tout aurait été infiniment plus difficile.

J'ai souhaité également que ce bulletin vous informe sur le fonctionnement de la Mairie et aborde un sujet sur lequel les élus et les services vont beaucoup travailler dans les mois à venir : le Plan Local d'Urbanisme. Nous sommes tous concernés par les nouvelles règles d'urbanisme qui seront en place – pour longtemps – dans à peine plus de 2 ans.

La liste des contraintes administratives, que nous imposent d'abord la procédure pour y parvenir et ensuite le dispositif lui-même, pourrait faire sourire... Malheureusement tout ceci ne fait que traduire une complexité toujours plus avérée dans la gestion communale. L'Etat Jacobin ne laisse, aux élus locaux, que des marges de manœuvre très réduites...

Ce n'est pas fini ! Le désengagement financier de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales va encore accroître la difficulté devant les priorités à donner. Les choix à faire seront plus limités, plus difficiles. Le budget communal que nous venons de présenter, après y avoir travaillé pendant plusieurs semaines en témoigne. Ce budget, chacun pourra en juger, n'a pas de caractère « politique », c'est un budget de « bon sens » auquel, je l'espère, une très large majorité de nos concitoyens pourra raisonnablement adhérer.

Heureusement, l'anticipation des difficultés, mais disons-le aussi l'expérience (des élus comme des services) ont placé nos finances communales à l'abri de graves turbulences.

Tout ceci pourtant, au regard de l'actualité dramatique de début janvier, paraîtrait presque dérisoire. Tout a été dit alors !

Aussi nous n'y reviendrons pas, mais nous n'oublierons jamais...

Il n'est pire fléau que fanatisme et barbarisme ensemble conjugués.

**Jack SAUTEL**

## Sommaire

- ✓ 4 à 7 - La vie des commissions
- ✓ 8/9 - Infos d'ici
- ✓ 10 à 11 - Comptes-rendus des conseils municipaux
- ✓ 12 - Sachez-le
- ✓ 13 - Le PLU
- ✓ 14/15 - Dossier mairie
- ✓ 16/17 - Mémoire : De la maison commune à la l'Hôtel de Ville
- ✓ 18/19 - L'album photos
- ✓ 20 à 25 - La vie des Associations
- ✓ 26/27 - Gens d'ici
- ✓ 28 - Agenda



# La vie des commissions

## Travaux

Vice-Président : **Alexandre WAJS**

Permanence le mardi de 10h à 12h

Les travaux de voirie pour l'accès à la Médiathèque ont été finalisés, notamment par l'aménagement d'un parking PMR (Personnes à Mobilité Réduite), un cheminement spécifique depuis la salle Jean Favier leur est dédié.

Fin de travaux aussi pour le parking Simon Barbier (38 places), désormais toute cette aire de stationnement est bitumée et bénéficie d'emplacements matérialisés ; accès par le chemin de la Pinède ou la rue Simon Barbier.

Pendant ces mois d'hiver nous procéderons, comme nous l'avions annoncé, à la réfection des blocs sanitaires de la place du marché et de celle de l'église afin de corriger les trop fréquents actes de vandalisme dont ils sont l'objet ! Nous devons aussi, avant sa réouverture au printemps, conduire des travaux au camping municipal, notamment par la rénovation du circuit eau chaude des blocs sanitaires, dont la vétusté a posé problème lors de la dernière saison estivale.

Les locaux du Maussanéthon (Espace Benjamin Priaulet) seront transférés dans le bâtiment qui était occupé, place Henri Giraud, par les services techniques avant leur transfert sur la zone artisanale. Ce projet, d'environ 75 000 €, comprend également l'aménagement – dans ce même bâtiment – d'un autre local pour le CCFF et d'un troisième utilisable pour des dépôts ponctuels.

### Le saviez-vous ?

*L'alimentation en eau du Grand Lavoir est assurée par la surverse de la Fontaine des 4 Saisons de la Place de l'Eglise...*

*Le Petit Lavoir, qui vient de faire l'objet d'une réhabilitation très réussie, offre une particularité par rapport aux installations de ce type : les lavandières de l'époque y travaillaient debout (et non à genoux) ce qui facilitait les longues discussions...*

## Agriculture, Environnement et Cadre de vie

Vice-Président : **Michel MOUCADEL**

Permanence le lundi de 10h à 12h

Le « diagnostic environnemental » est toujours en cours, mais de façon moins soutenue pendant la période hivernale ; cependant les travaux et les réparations ont été effectués (débroussaillage, élagage, nettoyage etc.) au fur et à mesure des observations issues des premiers états des lieux.

Les services techniques ont également conduit un travail important sur l'environnement du camping municipal.

Michel Moucadel a adressé une demande officielle afin que la CCVBA prenne en compte les infractions régulièrement constatées sur le périmètre de la déchetterie. Des « équipes » vandalisent la clôture (un simple grillage) afin de pénétrer sur le site pour récupérer ferrailles ou autres matériaux à leur convenance ; des actes d'incivisme sont également beaucoup trop souvent à déplorer puisque des déchargements de toutes sortes sont effectués aux abords de la déchetterie, notamment sur l'ancienne voie parallèle à la route départementale. Il semble plus facile à certains de se débarrasser de leurs encombrants en bord de route plutôt que de respecter les horaires d'ouverture de cette installation communautaire...

Les containers (PAV) installés à proximité de la Médiathèque seront déplacés pendant l'hiver, pour être implantés sur le parking Agora Alpilles.

Un parking qui, par ailleurs, pose problème du fait de son revêtement et de l'altimétrie (mauvaise pente). Il faudra revoir le drainage sur toute la superficie sous peine de devoir re-surfacer le parking une fois l'an !

La commission tient enfin à rappeler – encore une fois – aux propriétaires leur responsabilité à tenir en état les ruisseaux d'écoulement et les gaudres bordant leurs terrains !

Bravo au personnel des S.T. et aux bénévoles du C.C.F.F. pour leur réactivité lors de l'épisode neigeux.





## Urbanisme et Développement économique

Vice-Président : **Jean-Christophe CARRÉ**

Permanence le lundi de 14h30 à 16h

Les travaux de la commission ont porté sur un examen approfondi des conditions d'occupation du domaine communal par des commerces. Trois principes se dégagent :

- L'espace public appartient à tous et doit rester un lieu de convivialité.
- Tous les usagers doivent pouvoir y cohabiter de façon harmonieuse.
- Toute intervention sur cet espace doit participer à son agrément comme à son attractivité touristique.

Les autorisations d'occupation du Domaine public sont délivrées et renouvelables chaque année pour les seuls établissements qui possèdent un Kbis du registre du commerce. Etant précisé que l'autorisation est accordée à titre précaire et révocable et n'emporte en aucun cas création d'un droit réel commercial au bénéfice de son titulaire ; elle n'est ni cessible, ni transmissible et devient caduque en cas de changement de propriétaire.

La place Laugier de Monblan est divisée en 3 zones distinctes, avec selon les activités (restaurant ou café) des surfaces minima de 40 ou 80 m<sup>2</sup>.

La tarification varie selon les périodes de l'année : haute et basse saison et fêtes estivales.

A titre indicatif la redevance en HS (pour 8 mois) est de 57 €/m<sup>2</sup> pour un bar et 42 pour une terrasse de restaurant ; en BS (pour 4 mois) respectivement 10 et 2 €/m<sup>2</sup>.

Ces tarifs sont une reconduction, sans augmentation, de ceux de la saison dernière. En revanche la commission, à l'unanimité de ses membres, a souhaité que les débords de surface constatés l'été dernier ne se reproduisent plus et appelle les exploitants à une stricte observation des règles sous peine de révocation de l'autorisation et dépose de la terrasse ; voire d'une plainte auprès du tribunal.

Il a été aussi précisé que le nettoyage des espaces autorisés pour une exploitation privée est exclusivement à la charge du commerçant bénéficiaire.

## Jeunesse, Sports et Vie associative

Vice-Président : **Jean-Christophe CARRÉ**

Permanence le lundi de 14h30 à 16h

Un changement notable est intervenu en début d'année au niveau de la crèche. Si la gestion reste associative, le bâtiment est, lui, devenu communal. En effet la crèche bénéficiait jusqu'au 31 décembre 2014 d'un bail à construction, ses locaux ayant été construits et financés sur 25 ans (la Commune avait offert le terrain). Désormais l'association verse un loyer de 2 000 €/mois aux finances municipales.

Autre innovation programmée : un service de crèche mutualisé avec nos voisins de Paradou. Des discussions sont en cours.

Actuellement sur 21 « équivalent place » – le nombre d'enfants inscrits est plus élevé puisque ceux-ci sont déposés selon des durées horaires variables – 16 sont pour notre commune et 5 pour Paradou. Il est envisagé d'augmenter ce nombre. Cependant reconnaît JC Carré « *Nous n'arriverons jamais à satisfaire les demandes de toutes les familles pour la simple raison que des places se libèrent seulement en septembre avec la rentrée des classes, alors que des admissions sont sollicitées au fur et à mesure des naissances !* ».

A l'heure actuelle 19 enfants (dont une bonne moitié n'est pas encore née) sont sur liste d'attente ; cependant celle-ci diminue chaque année.

Le prochain travail de la commission portera sur l'établissement du classement des priorités dans les critères d'admission des enfants en septembre (résidence principale ici/date de l'inscription/ travail pour 1 ou 2 des parents/ inscription à temps complet ou partiel).

Il faut enfin noter que le fonctionnement de cette crèche associative est assuré par un financement conjoint de la CAF, des parents et de la Commune (pour MLA environ 65 000 €/an).







## Gestion des risques, Chasse et Pêche, CCFF

Vice-Président : **Marc Fusat**

les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredis du mois de 10h à 12h - sur rdv

### SAISON de CHASSE : LE BILAN !

Notre société de chasse communalisée compte 88 chasseurs ; un chiffre stable depuis plusieurs années.

Le bilan de la saison 2014-2015 ? Mitigé... Car décevant pour le petit gibier, en revanche très satisfaisant pour le sanglier. Incontestablement cette espèce prolifère et pose des problèmes en plaine, les chasseurs font même à différents moments de l'année, des « battues à blanc », juste avec les chiens, pour déloger les sangliers et les faire remonter dans la colline. Il y a 20 ans on tuait une dizaine de sangliers dans la saison, à présent c'est 50 à 60 sur notre territoire.

Pour le petit gibier il en va tout autrement. Avec le travail habituel d'ensemencement des emblavures (semis pour le gibier), effectué au cours de la fermeture, il y a eu une très belle nidification de perdreaux sauvages et 480 perdreaux de repeuplement ont été lâchés au mois d'août (200 par la société communalisée, 280 par l'association Lou Cassieu). On était en droit de croire à une très belle saison... malgré toutes ces promesses celle-ci a été bien délicate voire décevante, où sont-ils passés ??? Cela reste une énigme.

Le lâcher de faisans, organisé pour les anciens par la chasse communalisée avec le concours de « Lou Cassieu », a été un bon moment de convivialité intergénérationnelle et, comme d'habitude, le gibier a été partagé à la fin de la matinée. De plus, tous les dimanches, un lâcher de faisans de tir a été réalisé sur les sites habituels.

Enfin, dernière constatation : nous n'avons pas eu de gibier de migration (grives, palombes), a priori ces espèces délaissent le couloir rhodanien au bénéfice de passages vers la côte Atlantique ou Adriatique. Pourquoi cette modification des courants migratoires ?

Est-ce le changement climatique ou bien d'autres raisons ? Toujours est-il que c'est le constat actuel de notre situation.

Un grand MERCI à tous les bénévoles qui permettent de réaliser tous les travaux, qui participent aux divers lâchers de gibiers tout au long de la saison et font que notre société communalisée reste ce qu'elle est.

## Éducation et Affaires sociales

Vice-Présidente : **Mireille AMPOLLINI**

*Mireille Ampollini a souhaité être démise de son poste d'adjointe courant janvier ; la réattribution de ses fonctions est en cours.*

Le suivi des rythmes scolaires nécessite toujours beaucoup d'attention. Heureusement le personnel des écoles et les bénévoles, qui ont assuré cette mise en place, ont effectué un travail formidable. Sans les nombreuses « bonnes volontés », qui participent de façon très régulière aux activités et animations, la Mairie n'aurait pas pu réussir de façon aussi satisfaisante le challenge que l'Education Nationale nous a imposé.

Au second trimestre de nouvelles activités ont été proposées ; création d'un journal d'école (à la maternelle dans un premier temps), atelier de marionnettes, gymnastique, zumba...

Nous demandons aux parents de montrer plus de discipline lors des sorties d'école à 15h15 et 16h30 ; certains véhicules stationnent, certes ponctuellement mais de façon très anarchique, au milieu de la rue quand d'autres, profitant de la fermeture de la voie côté place, l'empruntent « à l'occasion » en sens interdit depuis l'avenue des Baux !

Est-ce un exemple de civisme pour les enfants ?

Chacun aura noté que, depuis la mi-janvier, le stationnement est interdit dans l'avenue des écoles, c'est la conséquence du plan Vigipirate.

Pour le volet social de la commission, soulignons le succès du repas de Noël auprès de nos aînés ; 150 personnes sont venues y participer. Comme toujours l'ambiance était particulièrement conviviale (et très musicale !). Le coffret cadeau remis à chacun, contenant des spécialités locales et la « rose du Maire » offerte à chaque invitée, ont été très appréciés !

Nous vous signalons aussi que les « Resto du Cœur » ont un local à Saint Martin de Crau (04 90 54 41 02) et qu'il existe sur Arles une association Transport Mobilité Solidarité (04 90 54 10 03) qui peut assurer les déplacements intercommunautaires pour des personnes en difficulté.

Si vous connaissez des personnes en difficulté – voire si vous l'êtes vous-même – prenez contact avec notre commission. La discrétion va de soi.



## Tourisme, Communication et Festivités

Vice-Présidente : **Christine GARCIN-GOURILLON**  
Permanence le jeudi de 10h à 12h

Le Conseil municipal de décembre a validé les tarifs du camping et de la taxe de séjour.

**La taxe de séjour**, instaurée dans notre Commune depuis 1996, est forfaitaire (sauf pour le camping municipal assujéti à la taxe au réel) et vise à faire contribuer les visiteurs qui y résident à participer aux charges induites par leur présence et leur fréquentation. Cette taxe concerne les logeurs, propriétaires et hôteliers, qui hébergent des personnes non domiciliées sur la Commune et n'y possédant pas une résidence passible de la taxe d'habitation. Les particuliers louant tout ou partie de leur propriété sont donc concernés au même titre que les professionnels.

**La période d'assujettissement** correspond à la période d'ouverture de l'établissement durant la période de perception votée par la Commune (15/3 au 15/10).

La Maison du Tourisme, qui désormais gère le dispositif, a mis en place un formulaire type de déclaration, téléchargeable sur [www.maussane.com](http://www.maussane.com) et se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Le produit financier de cette redevance peut être affecté à des dépenses de fonctionnement (financement de fêtes, actions de promotion, etc.) ou d'équipement (embellissement de la Commune, travaux d'assainissement, parcs de stationnement supplémentaires, etc.).

Le tourisme jouant un rôle moteur dans l'économie locale, la Maison du Tourisme est ouverte toute l'année 7j/7 et a lancé sa **campagne annuelle d'adhésion**. Deux niveaux d'adhésion et de prestations (80 € ou 150 €) sont proposés aux acteurs économiques locaux souhaitant être répertoriés dans ses services et publications (guide, site Internet, etc.).

Tous les 2 ans, en alternance avec le guide touristique, nous rééditons le plan du village, financé par des encarts publicitaires. L'édition 2015/2016 a été confiée à la société Altikom avec laquelle nous avons négocié des tarifs privilégiés pour nos adhérents.

## Culture, Traditions et Patrimoine

Vice-Président : **Yves LOPEZ**  
Permanence les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis du mois de 10h à 12h - sur rdv

C'est dans une salle Agora Alpilles pleine à craquer que la programmation culturelle de l'année écoulée s'est achevée en beauté grâce au concert des Chants de Noël de l'île du même nom avec le groupe vocal polyphonique corse A *Filetta*. Ce spectacle était offert par le Conseil général dans le cadre d'une tournée organisée dans tout le département. Peu avant, la traditionnelle *Veillée Calendale* qui en était déjà, sous sa forme nouvelle, à sa sixième édition, avait rassemblé un public charmé par l'ensemble maussanais *Souna Mai*. Pour sa part, le théâtre a brillé avec une magistrale représentation de la pièce *Les montagnes russes* par *La compagnie les deux coups* d'Istres.

C'est Michael Jones qui ouvrira la saison culturelle de l'hiver 2015. Quarante ans après ses débuts, il s'adresse à son public qui l'a toujours soutenu, sous forme d'une lettre de remerciements. Il sera accompagné, en première partie par Alain Filippi, auteur, compositeur plein de promesses.

D'ici fin mai, d'autres rendez-vous seront donnés aux Maussanais dans des disciplines aussi éclectiques que la danse contemporaine avec la compagnie Kelemenis, la musique classique avec l'ensemble Briovère et le théâtre. Sans oublier deux manifestations exceptionnelles, chacune se déroulant sur un week-end : *Les Ides de Mars* autour de la romanité portées par l'association *Kleio en Provence* et le Forum des associations de langue et de culture provençales par le Collectif Prouvènço.

Mais bien évidemment l'événement phare, en ce début d'année, reste le spectaculaire transfert de la médiathèque dans les bâtiments de l'ancien moulin à huile Benjamin Priaulet. Ouverte au public depuis la mi-décembre, cette réalisation a fait l'unanimité auprès de tous les usagers et visiteurs séduits tant par le choix architectural visant à conserver le caractère industriel du bâtiment que par l'aménagement et la luminosité des espaces.





## Accueil médical d'urgence

Maussane-les-Alpilles est l'une des 10 communes participant au P.A.U.L. (Pole d'Accueil d'Urgence Libérale du Pays d'Arles) installé depuis le mois dernier au sein d'une structure fixe dans le service des urgences de l'hôpital d'Arles. Les médecins libéraux s'engagent à assurer une permanence de soins pendant le fonctionnement du P.A.U.L. le samedi de midi à minuit et le dimanche ou jour férié de 8h à minuit. Dans un second temps, une éventuelle extension de la permanence des médecins pourra être envisagée.

## Eclairage municipal

L'éclairage municipal, dont les équipements sont différents selon les zones d'installation sur la Commune, y compris dans les densités de lumière, va être revu afin d'harmoniser les installations et rendre plus cohérent le niveau d'éclairage communal. Le 1<sup>er</sup> constat de l'audit réalisé par le SMED13 établit un rapport « moyen » entre puissance installée par habitant et coût énergétique par luminaire, très supérieur à la moyenne nationale. L'éclairage public correspond à 44 watts/habitant, alors que la moyenne nationale se situe à 23. A améliorer. Nous vous demandons par ailleurs de signaler – sitôt constatée – auprès du service d'accueil de la Mairie la défaillance d'un ou plusieurs point lumineux afin d'en avvertir la société prestataire de ce service.

## Un nouveau collègue ?

Le Conseil Général a pris la décision de construire, d'ici 4 ans, un collège dans la Vallée des Baux pour accueillir les élèves de ces communes, l'établissement de Saint Martin de Crau étant saturé en effectif. La construction de ce collège sera intégralement financée par le Département, la commune choisie ayant elle la charge de fournir le terrain. Les critères de « sélection » qui départageront les communes candidates à cette construction (la nôtre l'est) porteront notamment sur le plus grand nombre d'élèves résidant à proximité, l'accessibilité et la commodité du terrain proposé. Le choix devrait être connu d'ici l'été.

**L'association « L'arbre aux enfants » se substitue à l'APEMA dans l'organisation des stages multi activités durant les vacances scolaires.**

**Contact : 06 27 56 08 15.**

**Les dossiers d'inscription sont à retirer au bureau d'accueil de la Mairie ou à télécharger sur le site.**

## Inaugurations



La phase finale des 2 dernières opérations de réhabilitation du Patrimoine ayant été achevée en fin d'année dernière, le Petit Lavoir et la nouvelle Médiathèque ont été inaugurés le samedi 17 janvier.

A cette occasion le Maire a chaleureusement remercié Jean-Noël Guérini, le Président du Conseil général, car le Département a largement financé ces 2 réalisations. « *Les investissements sont de plus en plus difficiles pour nos communes rurales, car les dotations de l'Etat sont en baisse quand nos charges, elles, augmentent... Sans l'aide de votre institution, rien ne serait possible* » a souligné Jack Sautel, avant d'évoquer sa crainte de voir la nouvelle Métropole Marseillaise vouloir capter pour elle-même l'essentiel du montant des futurs investissements. « *Moi je respecte vos communes !* » a répondu le Président Guérini, avant de conclure « *J'aime venir ici où je suis toujours bien accueilli. Votre village est magnifique dans un territoire superbe...* ».

Prochaines inaugurations ?

Le Citystade Villa Romana ?

Les travaux de voirie sur la desserte sud de la Commune ?





## Récompenses dans l'hôtellerie/restauration



**Val Baussenc.** Lors du dernier salon Equip'Hotel qui s'est tenu en novembre Porte de Versailles, l'hôtel Val Baussenc a été récompensé par le Prix clients du « Meilleur hôtel de charme ». Ce concours, à l'échelle nationale, a la particularité d'être entièrement basé sur les notations des milliers de clients ayant véritablement expérimenté un établissement entre juin et novembre 2014. Etaient en jeu 6 Prix clients dans autant de catégories (Luxe, Gastronomie etc.). Félicitations donc à nos concitoyens Isabelle Patriarche et Nicolas Barbier dont le relais du silence Val Baussenc a recueilli une majorité de suffrages. Cette distinction méritée de « Meilleur hôtel de charme » est une fierté pour eux comme pour la commune !!!

**Label Qualité Tourisme et Maître Restaurateur.** L'hôtel restaurant l'Oustaloun (Thierry et Marielle Fabregoul) et le restaurant Le Clos saint Roch (Chef Emmanuel Billaud) ont reçu le précieux label, attribué suite à un audit rigoureux d'après un sévère cahier des charges. Ces 2 établissements sont engagés dans une démarche professionnelle de « Qualité » ayant pour centre le client... Deux enseignes qui ont un vrai sens de l'accueil...

## Abribus Villa Romana

Un abribus pour la dizaine d'enfants qui est inscrite au ramassage scolaire a été installé en toute fin d'année avenue des Pommiers. Voilà qui facilitera leurs départs matinaux. Cette installation était attendue depuis longtemps... mais les « méandres administratifs » ont demandé, à tous, beaucoup de patience...

Nous espérons, au printemps, que l'équipement sportif promis pendant notre campagne électorale – le city stade – pourra être installé.



## Lancement des travaux avenue Général de Gaulle



La phase 2 des aménagements sur la voie de desserte sud de la Commune est sur le point d'être lancée ; avec pour objectif de sécuriser le cheminement piétons – en prolongement de ce qui a déjà été réalisé en 2013 sur l'avenue Frédéric Mistral – en direction des lotissements des Arènes et de Villa Romana.

Le côté droit de l'avenue (direction Saint Martin de Crau) bénéficiera d'un chemin piétonnier alors que l'aménagement côté gauche sera traité en cheminement mixte : piétons/cycles avec un balisage lumineux par des potelets. Sur les 2 voies, des poteaux de protection, identiques à ceux de l'avenue Frédéric Mistral afin d'assurer une « harmonie visuelle », seront installés.

La végétation existante a, pour l'essentiel, été conservée afin de favoriser l'ombrage et les quelques arbres supprimés lors de la mise en place des buses dans les anciens fossés pour recueillir les eaux de pluie, seront remplacés à promis Alexandre Wajs, l'adjoint qui coordonne les travaux qui nécessiteront une circulation alternée.

Ces aménagements, sur 450 mètres de l'ancien RD 27, représentent un investissement d'environ 400 000 € et devraient, dans l'avenir, être complétés par 2 nouvelles phases : aménagement d'un rond-point (sous réserve d'une étude paysagère) et poursuite de la sécurisation de la voie jusqu'à la zone d'activités.

La fin des travaux est prévue courant juin.



## Séance du jeudi 27 novembre

Ouverte à 20h05, clôturée à 22h25

Approbation du compte-rendu de la séance du vingt-cinq septembre deux mil quatorze.

Les membres présents approuvent à la majorité le compte-rendu de la séance du vingt-cinq septembre deux mil quatorze.

4 abstentions : Francis FERRER, Marie-Pierre CALLET, Michel PERRET, Gislaine COUDERT

### **1. Renforcement BT poste CYPRES FACE AB Programme 2013. Approbation avenant n°1**

Rapporteur : Alexandre WAJS

à l'unanimité des membres présents

### **2. Rénovation et restructuration de bâtiments communaux : adoption du coût prévisionnel de l'opération et demande de subvention au Conseil général au titre de l'aide aux travaux de proximité**

Rapporteur : Alexandre WAJS

à l'unanimité des membres présents

### **3. Aménagement RD27 2<sup>ème</sup> tranche (avenue du Général de Gaulle) : adoption du coût prévisionnel et demande de subvention au Conseil général au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local**

Rapporteur : Alexandre WAJS

à l'unanimité des membres présents

### **4. Aménagement RD 27 2<sup>ème</sup> tranche (avenue du Général de Gaulle) : adoption convention de fonds de concours commune/Conseil général**

Rapporteur : Alexandre WAJS

à l'unanimité des membres présents

### **5. Complément subvention Caisse des écoles**

Rapporteur : Mireille AMPOLLINI

à l'unanimité des membres présents

### **6. Acceptation modalités de financement mission de conseil juridique contentieux maison du Parc POINT RETIRE**

### **7. Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour les besoins du ST : adoption du coût prévisionnel de l'opération et demande de subvention au Conseil général**

Rapporteur : Michel MOUCADEL

à l'unanimité des membres présents

### **8. Mise à disposition gratuite salle Agora Alpilles forum des associations de culture provençale 11 et 12 avril 2015**

Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON

à l'unanimité des membres présents

### **9. Mise à disposition gratuite salle Agora Alpilles à l'association « Vis Comica » concert M. JONES**

Rapporteur : Yves LOPEZ

à la majorité des membres présents

1 abstention : Christelle BERENGUER

4 contre : Michel PERRET, Marie-Pierre CALLET, Gislaine COUDERT, Francis FERRER

### **10. Mise à disposition gratuite salle Agora Alpilles à l'association « Vis Comica » one man show Julien Courbet**

Rapporteur : Yves LOPEZ

à la majorité des membres présents

1 Abstention : Christelle BERENGUER

4 Contre : Michel PERRET, Marie-Pierre CALLET, Gislaine COUDERT, Francis FERRER

### **11. Décision modificative budgétaire n° 2014/01**

Rapporteur : Jack SAUTEL

à l'unanimité des membres présents

### **12. Indemnités du Comptable public pour la durée du mandat électoral**

Rapporteur : Jack SAUTEL

à l'unanimité des membres présents

### **13. Modification du Tableau des effectifs communaux**

Rapporteur : Jack SAUTEL

à l'unanimité

### **14. Octroi subvention exceptionnelle Canal de la Vallée des Baux 100<sup>ème</sup> anniversaire**

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE

à l'unanimité des membres présents

### **15. Convention de servitudes Moulinas/ Commune**

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE

à l'unanimité des membres présents,

### **16. Remboursement Souvenir Français**

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE

à l'unanimité des membres présents

### **17. Fixation taux de la taxe d'aménagement**

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE

à l'unanimité des membres présents

### **18. Participation de la commune au Pôle d'Accueil des Urgences Libérales**

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE

à l'unanimité des membres présents

### **Informations données par Monsieur le Maire en fin de séance :**

– Mise en place d'une fresque à l'école avec inauguration samedi 20 décembre à 11h

– Le TGI a condamné Monsieur Chekroun à des démolitions dans l'affaire qui l'oppose à la Mairie (il semble avoir fait appel)

L'arrêt de bus à Villa Romana est en cours de construction.



Conseil Municipal



## Séance du jeudi 18 décembre

Ouverte à 20h30, clôturée à 22h30

### 1. Fixation tarifs camping municipal « les Romarins » saison 2015

Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON  
à l'unanimité des membres présents

### 2. Décision modificative budgétaire n°2014/1 du budget annexe régie du camping municipal

Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON  
à l'unanimité des membres présents

### 3. Admission en non valeurs budget annexe de la régie du camping municipal

Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON  
à l'unanimité des membres présents

### 4. Taxe de séjour fixation tarifs 2015 et diverses modalités

Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON  
à l'unanimité des membres présents

### 5. Modification règlement général occupation du domaine public communal

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE  
à l'unanimité des membres présents

### 6. Tarifs d'occupation du domaine public et divers

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE  
à l'unanimité des membres présents

### 7. Résiliation marché de prestations intellectuelles élaboration P.L.U. de Maussane-les-Alpilles

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE  
à l'unanimité des membres présents

### 8. Approbation convention commune/ association « le Rendez-vous des tout- petits » bail location locaux de la crèche

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE  
à l'unanimité des membres présents

### 9. Modification désignation du représentant de la Commune au collège Charloun Rieu

Rapporteur : Mireille AMPOLLINI  
à l'unanimité des membres présents

### 10. Adhésion de la commune de Maillane au syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux

Rapporteur : Michel MOUCADEL  
à l'unanimité des membres présents

### 11. Admission en non valeurs budget général de la Commune

Rapporteur : Jack SAUTEL  
à l'unanimité des membres présents

### 12. Autorisation d'ester en justice plainte TEDD Tribunal de Police

Rapporteur : Jack SAUTEL

à l'unanimité des membres présents

### 13. Expérimentation télétravail

Rapporteur : Jack SAUTEL

à la majorité des membres présents

1 abstention : Gislaine COUDERT

### 14. Autorisation d'engagement de dépenses en section d'investissement sur 2015

Rapporteur : Jack SAUTEL

à l'unanimité des membres présents

### 15. Approbation convention commune/ SIVU des Canonnettes mise à disposition de locaux

Rapporteur : Jack SAUTEL

à l'unanimité des membres présents

### 16. Approbation avenant n°1 contrat de délégation de service public service d'eau potable

Rapporteur : Alexandre WAJS

à l'unanimité des membres présents

### 17. Approbation avenant n°1 contrat de Délégation de Service Public service d'assainissement

Rapporteur : Alexandre WAJS

à l'unanimité des membres présents

## Séance du jeudi 29 janvier

Ouverte à 20h00, clôturée à 21h50

### 1. Avenant convention mise à disposition de locaux Commune/ association l'arbre des enfants

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE  
à l'unanimité des membres présents

### 2. Octroi subvention exceptionnelle Club de Bridge de la Vallée des Baux

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE  
à l'unanimité des membres présents

### 3. Octroi subvention exceptionnelle association « Parcours Littéraires en Provence »

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE  
à l'unanimité des membres présents

### 4. Approbation avenant n°2 convention Commune/CCVBA service commun droit du sol

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE  
à l'unanimité des membres présents

### 5. Contrat d'assurance risques statutaires

Rapporteur : Jack SAUTEL  
à l'unanimité des membres présents

### 6. Modification règlement intérieur du Conseil municipal

Rapporteur : Jack SAUTEL  
à l'unanimité des membres présents

### 7. Avance de trésorerie de la Commune au budget annexe de la régie à simple autonomie financière chargée de l'exploitation du Camping municipal

Rapporteur : Jack SAUTEL  
à l'unanimité des membres présents

### 8. Approbation modification des statuts du SIVU des Canonnettes

Rapporteur : Jack SAUTEL  
à l'unanimité des membres présents

### 9. Approbation convention Centre de Gestion / Commune saisie en ligne des déclarations

Rapporteur : Jack SAUTEL  
à l'unanimité des membres présents

### 10. Complément tarification salle Agora Alpilles

Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON  
à l'unanimité des membres présents

### 11. Aménagement sécuritaire et paysager avenue du Général de Gaulle : autorisation d'engagement de dépenses et de signature des marchés de travaux

Rapporteur : Alexandre WAJS  
à l'unanimité des membres présents

### 12. Accord de principe à l'implantation d'un Pôle Info Sénior

Rapporteur : Mireille AMPOLLINI  
à l'unanimité des membres présents

### 13. Restauration des oratoires : adoption du coût prévisionnel et demande de subvention au Conseil général

Rapporteur : Yves LOPEZ  
à l'unanimité des membres présents

### 14. Approbation projet scientifique et culturel médiathèque de Maussane-les-Alpilles

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et  
n'a pas fait l'objet d'une délibération.

## Vigilance pour les apiculteurs

Le groupement de défense sanitaire apicole 13 lance un appel à vigilance aux particuliers possesseurs de ruches qui, contrairement aux professionnels, ne sont pas touchés par les circuits de communication du monde apicole et leur demande, si nécessaire, de prendre contact avec le Groupement. Celui-ci veut informer des difficultés à maintenir des colonies d'abeilles domestiques en état de polliniser. Ces difficultés sont dues aux conditions climatiques qui ont favorisé la prolifération de maladies, mais aussi l'installation de nouveaux prédateurs – tel le frelon asiatique – très agressifs. Un autre colonisateur de ruches, venu d'Italie, risque lui aussi d'arriver... Le Groupement insiste sur le fait que la lutte contre ce prédateur ne peut être efficace que si elle est collective !

Contact : denis.monod@wanadoo.fr

Tél. 06 15 61 95 14.

## Don du sang

A partir de cette année, l'EFS (Etablissement Français du Sang qui était auparavant le Centre de Transfusion Sanguine) réorganise la gestion et les collectes du sang, une partie de celles-ci restant toujours organisée avec l'appui du monde associatif ; l'autre partie se fera soit en centres de prélèvements fixes (hôpital d'Arles pour notre zone), soit en centres de prélèvements dans les grandes villes.

Les collectes associant le monde associatif n'auront lieu que dans les endroits offrant le plus fort potentiel de donneurs, soit dans notre proximité : Tarascon, Saint Martin de Crau et Saint Remy. Il n'y aura plus de collecte de sang dans notre village comme dans la plupart des autres.

Cependant, insiste Gabriel Nadalin le Président pour le Don de Sang bénévole dans la Vallée des Baux, « *Continuons de donner notre sang où et quand nous le pourrons, par ce geste irremplaçable nous aurons aidé à soigner des malades et sauver des vies* ».

## Toujours mieux pour le Maussanethon

A l'occasion de sa 28<sup>e</sup> édition, la collecte finale en dons remontée par l'association maussanaise à l'AFM s'élève à 28 400 €, une somme largement supérieure à celle de 2013 ! Bravo et merci à tous ceux qui ont contribué à faire de l'édition 2014 du Téléthon un si large succès : les donateurs bien sûr, mais aussi les commerçants de nos villages (Maussane les Alpilles, Les Baux de Provence et le Paradou), il faut aussi y associer le tissu associatif (APEMA, Club de Bridge, Sentiers de Maussane). La Présidente Sylviane Jacques a adressé à son équipe un chaleureux message : « *Nous devons ce succès grâce à vous et votre engagement pour cette grande cause nationale. Nos animations sont étalées sur plusieurs semaines et vous avez assuré. Bravo* ».



## COUPON RÉPONSE

La Municipalité souhaite étudier la possibilité de la mise en place d'une assurance complémentaire de santé, négociée dans un cadre collectif avec une Mutuelle de Santé régionale. Afin d'aller plus loin dans cette démarche, il est indispensable de savoir combien de personnes sur notre Commune sont susceptibles d'être intéressées par cette offre.

Vous pouvez nous le faire savoir (en indiquant le nombre de personnes dans votre foyer), soit directement par mail à l'adresse [contactmaussane@gmail.com](mailto:contactmaussane@gmail.com), ou bien en déposant à l'accueil Mairie le coupon ci-joint :

Nom ..... Nombre de personnes au foyer .....

Adresse .....

Contact (tél ou email) .....

*En aucun cas cette réponse ne saurait constituer un engagement de votre part.*



« La marge de manœuvre des communes est très limitée compte tenu des dispositifs d'encadrement. Notre enjeu est de trouver un compromis entre la nécessaire obligation de densification de l'habitat et l'esprit villageois que nous voulons absolument conserver.

Nous avons une moyenne de 1% de progression annuelle de la population dans notre village. Mais du fait du phénomène de décohabitation – il y a 15 ans il y avait 3 personnes en moyenne dans un logement et aujourd'hui moins de 2 – il faut construire ! Par conséquent sur des zones déjà constructibles on va densifier, inversement certains perdront des droits sur des zones actuellement constructibles.

Avantage d'un PLU ? La commune garde la maîtrise du droit du sol et limite la consommation d'espaces ; les zones agricoles et naturelles seront protégées.

Inconvénient ? Des propriétaires risquent de perdre des droits à construire qui étaient attachés à leur patrimoine foncier.

En conclusion je dirais – pour faire simple – que ce qui relevait d'une gestion empirique et pragmatique va basculer vers une gestion technocratique voire dogmatique ».

**Patrick Roux**

Directeur Général des Services

## **Maussane les Alpilles en chiffres**

Avant le nouveau diagnostic de la commune, qui sera établi lors de la procédure du PLU, les dernières statistiques 2011/2014...

La commune s'étend sur 3 150 ha et compte 2 261 habitants. La part des actifs est de 67,2 % ; un sur deux travaille sur une autre commune. Les emplois offerts localement sont de 875 (chiffre 2011). Le nombre de logements s'élève à 1 505 (68% comptent 4 pièces et plus) et le patrimoine bâti est, pour les 2/3, occupé par les propriétaires. Les résidences secondaires représentent près de 30% de ce patrimoine.

Le village compte 89 logements sociaux (dont 71 conventionnés). Près de 53 % de la population est imposable ; revenu net moyen par foyer fiscal 27 315 € (chiffre 2009) alors qu'il était de 22 947 pour la moyenne du département.



**La réforme radicale des règles d'urbanisme, décidée en 2000 par la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) puis amplifiée par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), impose aux communes d'adopter d'ici le 27/3/2017 un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ; la défaillance à l'adoption de ce plan conduirait à une perte de compétence de la commune sur la maîtrise de son foncier et bâti...**

« Nous voulons faire adopter notre PLU d'ici 18 mois » a fixé comme objectif Jean-Christophe Carré à la commission urbanisme. Notre commune ne « part pas de zéro » en la matière, puisqu'elle avait déjà révisé son POS (Plan d'Occupation des Sols) et approuvé un PLU fin 2007... Sauf que ce document n'a pas été, à l'époque, validé par les services de l'Etat à la suite de plusieurs observations (notamment sur les zones inondables). Depuis, les lois sur l'environnement (Grenelle 1 et 2) et sur le logement (ALUR) ont encore plus sévèrement encadré le dispositif imposé... Il ne faut pas chercher ailleurs la raison pour laquelle 90 % de communes n'ont pas encore leur PLU !

A titre indicatif une dizaine de directives, schémas ou chartes (Gestion des risques, Aménagement, Parc Naturel, Protection des sites et des Espèces) et pas moins de 19 lois (Eau, Déchets, Bruit, Air, Logement, Environnement, etc.) doivent être prises en compte. Aussi la désignation d'un cabinet spécialisé, aux compétences pluridisciplinaires (juridique, urbanisme, paysage, architecture) – première étape actuellement en cours – est-elle indispensable pour conduire la procédure d'élaboration de ce document.

« Nous allons donc reprendre une démarche globale d'élaboration du PLU, mais en nous appuyant sur une partie du travail de 2007 et aussi, bien entendu, sur une concertation avec la population. Je dirais même qu'un vote unanime des élus du conseil municipal semble souhaitable, car nous engageons le devenir de notre commune en matière d'urbanisme pour longtemps, très longtemps » précise JC Carré...

Très clairement, des zones aujourd'hui constructibles risquent, dans moins de 3 ans, de ne plus l'être et il y aura, sur le périmètre bâti actuel, une inévitable densification. Oubliez C.O.S. (Coefficient d'Occupation des Sols) et P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols), avec le PLU rien ne sera plus comme avant. Définitivement.



# Mairie, mode d'emploi



**Le conseil municipal gère les affaires de la commune... C'est l'esprit de la clause générale de compétence qui fonde l'administration communale. Mais tout n'est pas si simple...**

## Comment ça marche ?

Entre délégations de services, régies communales, compétences déléguées, la gestion financière et celle des ressources humaines, l'administration municipale correspond à la marche d'une PME ; souvent en plus complexe, du fait du partage des compétences et des décisions toujours prises collectivement lors d'un vote au conseil municipal ; le nombre d'élus varie selon la population de la commune, la nôtre en compte 19 (15 de la « liste Sautel » et 4 de la « liste Callet »).

Mais avant d'arriver en discussion autour de la grande table du conseil municipal et a fortiori avant son exécution, un projet doit longuement cheminer... Il est d'abord examiné – parfois âprement discuté – dans l'une des 10 commissions municipales (chacune comprenant 10 élus) dont il relève. C'est à l'intérieur de celle-ci qu'il prend corps et que sa mouture, quasi définitive, est élaborée. C'est parfois un long travail, réclamant des expertises et le recueil d'avis autorisés extérieurs.

Un premier avis, au sein de la commission, intervient avant sa présentation à l'ensemble des élus qui, à leur tour, le voteront (ou pas). Ensuite... il faut inscrire le dit projet au budget puis, si c'est le cas, demander une subvention après avoir établi un cahier des charges...

Avant toute phase d'exécution, le lancement d'un marché public est obligatoire, vient ensuite le choix du ou des prestataires retenus par une décision collective de la commission, après l'examen des dossiers de candidature à soumission... Stade ultime – mais ô combien important – avant l'inauguration : vérifier, lors de la réception des travaux, leur conformité !

Le conseil municipal se réunit une fois par mois, généralement le dernier jeudi à 20 heures. Les séances sont publiques, mais les élus sont, seuls, autorisés à intervenir dans les débats. Ceux-ci étant enregistrés puis transcrits, leurs comptes-rendus sont accessibles à tous (sous différentes formes : papier, audio ou internet).

## Toute réalisation impose un long parcours

Aussi le parcours administratif, avant l'aboutissement complet d'une réalisation, peut-il passer par une dizaine d'étapes intermédiaires.

Résultat : un petit projet, comme le citystade qui sera prochainement installé à Villa Romana, prend un an pour aboutir ; La Médiathèque – dont l'investissement est tout autre – en a nécessité 6.

**Jack Sautel, avec plus de 37 ans de gestion municipale commente : « La gestion financière d'une commune a toujours été très encadrée. Tant mieux. Mais auparavant la réglementation administrative était nettement moins contraignante. Prenons l'exemple du rond point que nous voulons installer sur la RD 27... Voilà 15 ans que nous attendons un feu vert administratif, nous avons même par 2 fois modifié le POS pour ce rond point, pourtant il joue toujours l'Arlésienne ! ».**

Sous l'autorité du Maire, le Directeur Général des services Patrick Roux, coordonne le travail des services municipaux, tout comme celui des commissions. C'est un « poste clé » car... En amont de la prise de décision – qui relève de la seule autorité du Maire et des élus concernés – il conseille ceux-ci sur les aspects juridiques, financiers et parfois stratégiques de l'orientation prise... En aval, donc postérieurement à cette décision, il en fait assurer l'exécution par les services communaux.

*Enfin il est à noter que 3 commissions extra municipales (avec des personnes extérieures au conseil) ont été constituées, sur le tourisme, l'agriculture et la chasse. Elles peuvent être consultées pour avis.*

**« Pour les élus le curseur est très faible. On est là pour appliquer les lois, pas pour les faire, pour preuve le PLU... »**

JC Carré





## Qui fait Quoi ?

**La CCVBA** (Communauté de Communes de la Vallée des Baux) : Elle instruit les permis de construire de 6 communes (dont la nôtre) sur les 10 qui en font partie. Nous y avons 3 représentants : Jack Sautel (vice/président de droit puisqu'il est maire), Marie-Pierre Callet et Christine Garcin.

Au titre du développement économique elle a compétence sur l'aménagement et la gestion des zones d'activité, l'acquisition ou la gestion d'immobilier d'entreprise et l'attribution d'aides économiques. Au titre de l'environnement elle a compétence sur les ordures ménagères (élimination et valorisation), les travaux de construction ou d'amélioration des installations dans ce domaine, ainsi que les études sur la mise en place d'une collecte intercommunale. L'assainissement collectif ainsi que le contrôle de l'assainissement individuel relèvent de son domaine ; de même que certaines voiries (voies limitrophes à plusieurs communes et celles des ZA). La création et le fonctionnement d'un chenil fourrière animal sont aussi de sa responsabilité !

## Le Pays d'Arles

Il n'exerce aucune compétence. Son rôle est de définir un SCOT (Schéma de Compétence de l'Organisation Territoriale), une sorte de « super PLU », établi par un syndicat mixte regroupant les 3 Intercommunalités de sa zone géographique. Il définit aussi, à l'intérieur de celle-ci, les moyens de déplacement.

## Le Parc régional des Alpilles

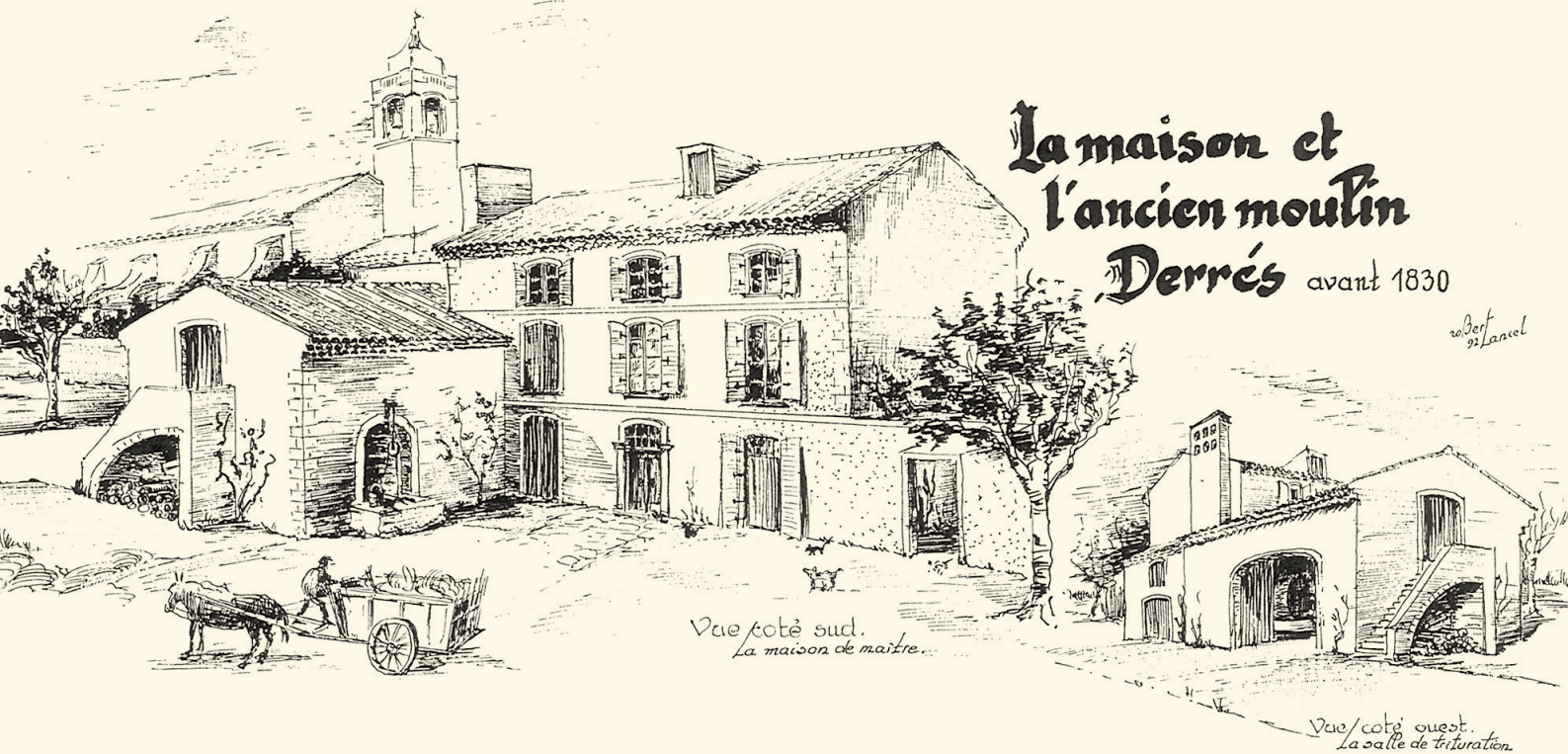
Cette administration a établi une Charte de développement. Rien de ce qui se décide ou se réalise dans une commune où il exerce sa tutelle ne peut être contraire à cette charte. Un exemple : la réglementation communale régissant l'utilisation des engins motorisés dans les espaces naturels est la conséquence des dispositions de la charte.

## Effectifs municipaux

Le conseil municipal de novembre a approuvé le nouveau tableau des effectifs municipaux résultant de différentes modifications intervenues depuis un an (création, vacance ou suppression de poste). L'effectif du personnel titulaire est désormais de 40 personnes (- 6). Celui du personnel non titulaire (contrats, saisonniers etc.) reste inchangé : 23 postes.







## Longtemps dans le langage populaire, il n'a été question que de « *la communo* » pour désigner la mairie dont le siège était aux Baux et qui comprenait les villages de Maussane, le Paradou et Mouriès

### La maison commune de Maussane, fille de la Révolution

Le grand bouleversement de 1789 ne remet pas en cause l'entité administrative mais, aux consuls élus de l'Ancien Régime, succèdent des officiers municipaux, également élus, dans le nouveau cadre institutionnel mis en place.

Toutefois, le maintien des autorités dans le village des Baux va vite s'avérer impossible. Majoritairement hostiles aux idées nouvelles, les « hommes du rocher » vont susciter le départ précipité des « patriotes », essentiellement des hommes issus des villages de la vallée. Au soir du 2 mai 1790, ces derniers fuient les Baux et se réfugient dans la chapelle Notre-Dame de Pitié dont un bourgeois de Maussane, Antoine Quenin, avait fait l'acquisition.

Bon patriote, il les accueille...

Les autorités profitent de cette hospitalité jusqu'au printemps 1792. A ce moment-là, le notaire Jean-André Derrés propose une partie de ses immeubles, proches de l'église [actuel hôtel Restaurant « *l'Oustaloun* »]. L'offre portait spécialement sur le moulin à huile (joutant sa maison) qui se trouvait en chômage, le terrible hiver de 1789 ayant fait périr l'ensemble des oliviers.

### Les élus locataires du curé

Le transfert de la maison commune dans le nouveau quartier de la place de l'église constitue un tournant décisif dans l'équilibre entre Maussane (notre Vieux Maussane actuel) et le Mas Long, à l'avantage de ce dernier.

L'installation dans le moulin Derrés est de courte durée. En effet, dès 1794 / 1795, la maison commune se déplace de quelques mètres, pour s'installer dans le presbytère. Cette situation va durer jusqu'au début de 1811 ; la municipalité s'acquittant d'un loyer au curé.

Entre temps, le statut municipal de la Terre des Baux s'était profondément modifié !

La municipalité de Maussane-les-Baux avait tenu sa dernière séance le 21 floréal an VIII [dimanche 11 mai 1800] et, quinze jours plus tard (6 prairial an VIII / 26 mai 1800) avait lieu la première séance du conseil municipal de Maussane, désormais réduite, *grosso-modo*, aux dimensions de son ancienne paroisse.

### Du presbytère au moulin Derrés

Peut-être pour se démarquer de l'autorité religieuse, le presbytère est ensuite abandonné, pour un retour au moulin Derrés, celui-là même qui avait déjà servi brièvement de



# commune à l'hôtel de ville

maison commune. Les autorités municipales l'occupent à partir d'avril 1811, non sans avoir tenté vainement, fin 1806, d'acquérir la maison Bartagnon sur la place de l'église. Six ans plus tard une nouvelle tentative à lieu, aussi vaine...

Il semble falloir se résoudre à rester dans le moulin Derrés... Mais les revers de fortune de l'ancien notaire l'obligent à vendre une partie de ses biens dans l'été de 1816 et le bail, qui expire à la Saint-Michel de 1817, n'est pas renouvelé...

## La maison Isoard, mairie et école

Les autorités locales ne furent sans doute pas mécontentes de prendre leur distance avec l'ancien notaire, que son passé jacobin rend suspect en ce début de Restauration.

Le 7 août 1817, Michel-Auguste Mautonet, maire du village, loue à André Isoard fils, cinq pièces de sa maison familiale. Construite en 1772, elle est remarquablement située le long de la « Roullière » (aujourd'hui n° 43 de l'avenue de la Vallée des Baux), à mi-chemin entre les deux pôles du village. Débute une installation « provisoire » qui dure 52 ans !

Dans un premier temps, on tente d'acquérir un immeuble de belle apparence. On croit toucher au port fin 1832, lorsqu'il est question d'acheter la maison Quenin, au cœur du quartier de Maussane (aujourd'hui le Vieux Maussane). Mais, malgré la modicité du prix de vente, l'affaire tourne court, la commune n'ayant pu augmenter les impôts dans un contexte de crise lié au gel des oliviers en 1830.

Après l'échec de l'installation dans la maison Quenin, force est de s'accommoder de la maison Isoard, que son propriétaire est d'ailleurs disposé à vendre. Le premier septembre 1840, la commune de Maussane devient, enfin, propriétaire des murs de sa mairie ! Elle y installe également l'école de garçons qui fonctionnait jusque-là dans les propres locaux de l'instituteur situés dans le Vieux Maussane (actuelle placette privée à couchant de la maison Quenin).

## La longue marche vers l'hôtel de ville

La fin du Second Empire voit se réaliser le vieux rêve maussannais : posséder une mairie spécialement conçue pour cet usage. Mais le chemin ne fut pas sans embûches. En 1852, on choisit l'architecte saint-rémois Joseph Girard, très actif dans le canton et connu pour ses réalisations d'un sobre classicisme. Reste à trouver le terrain. Les édiles pensent naturellement implanter la nouvelle mairie place de l'église, à l'emplacement du christ en croix que nous connaissons.

Girard, relancé par le nouveau maire Félix Frechier, dessine les plans en 1853, dotant la façade au midi d'un fronton triangulaire comparable – en plus modeste – à celui de l'église de Saint-Rémy. Mais le projet Girard est aussitôt mis de côté... l'architecte saint-rémois s'éclipsant au profit de l'avignonnais Louis Astruc auteur du grand lavoir et de la fontaine « des Quatre Saisons ».

Dix ans plus tard, le projet Girard est exhumé, mais le marquis de l'Espine, maire depuis le printemps 1858, n'est pas favorable à la mairie sur la place de l'église : « cet



*emplacement aurait, selon moi, l'inconvénient grave de diminuer l'étendue d'une place qui est destinée à être embellie par des fontaines (sic) et l'enlèvement du vieux cimetière, de tout réunir au Mas Long au préjudice des habitants de Maussane [le Vieux Maussane]* ». Il faut donc acquérir un terrain, suffisamment grand pour accueillir le projet et bien situé.

L'emplacement au couchant du lavoir rallie tous les suffrages, sauf celui de son propriétaire, Louis Gilles dit « Petit Père » ancien maire. Le marquis de l'Espine tente de fléchir ce riche propriétaire, en vain. Gilles est forcé de céder son terrain le 10 avril 1867. Les travaux débutent aussitôt.

## Enfin la Mairie...

La mairie est inaugurée le 12 septembre 1869 et donne lieu à un grand banquet. Le marquis de l'Espine note avec satisfaction que « *le banquet s'est terminé par des poésies provençales, des chansonnettes et des couplets provençaux (...). Le soir, un feu d'artifices est tiré et le lendemain, des courses de taureaux gratuites ont lieu sur la place de l'église* ».

Avec l'installation sur le terrain Gilles, cesse le nomadisme municipal. La mairie et le grand Lavoir, constituent le centre d'un nouveau quartier, bientôt conforté par l'installation du chemin de fer et l'enclos Priaulet au nord, puis plus tard, par la construction du groupe scolaire ainsi que la place du marché.

Cette installation scelle le destin du Vieux Maussane... La fièvre édicatrice du Second Empire, portée par le marquis de l'Espine, a aussi pour conséquence d'endetter fortement la commune dont les finances sont exsangues pour quelques décennies.

Félix Laffé

Pour en savoir plus :

Autheman Véronique, Laffé Félix, La politique au village. Luites municipales, mairies et classes dirigeantes de la Révolution au Second Empire, *cahier n° 1 du Flourilège dou' terraire*, Maussane, 1992, 102 p.

L'auteur remercie Vanessa Barraza aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône pour son dévouement et son efficacité dans la reproduction de documents.



# L'album photos de l'hiver



Lancement des illuminations 2014



Inauguration de la Médiathèque



Inauguration de la Médiathèque



Inauguration du petit lavoir



Le ciné-goûter



Inauguration de la fresque Quilici



Veillée calendale



Hommage du 11 janvier





Vœux du Maire



10<sup>e</sup> Workshop Jazz



La boum de Noël à la cantine



Les médaillés 2015

Jacquotte Lagier,  
Paul Wanko  
et Claire Moucadel



Inauguration de la fresque Quilici



Hommage des enfants



Marché de Noël des enfants



Le repas des Anciens





## Terres des Baux, d'hier à aujourd'hui

Quelques mois d'existence et un premier bilan encourageant.

Notre première exposition, qui s'est tenue en octobre : une chronique de la vie dans nos villages durant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, a suscité intérêt et curiosité (y compris chez les écoliers, revenus ensuite avec leurs parents pour nombre d'entre eux).

Un grand merci aux familles qui nous ont confié leurs archives, comme aux bénévoles venus assurer les permanences.

Le programme de cette année – encore loin d'être finalisé – s'articulera essentiellement autour du Pastoralisme : les bergers, leurs troupeaux, la transhumance... avec leur impact sur le paysage et la tradition.

La première étape consiste à recueillir les photos, objets et archives sur le sujet. Si vous en possédez merci de prendre contact avec nous.

Nous nous sommes d'ailleurs rapprochés du Domaine du Merle à Salon de Provence et nous pourrions compter sur leur fonds documentaire.

D'autres thèmes pourront, peut-être, cette année être abordés.

Contact : Magali Favari terresdesbaux@laposte.net

## Les amoureux du vieux Maussane

Nous avons clôturé l'année par la veillée Calendale avec la Société de lecture.

Cette année nous allons refaire l'élection de l'Ambassadrice de Maussane-les-Alpilles. Les inscriptions seront prises du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2015.

Conditions pour être candidate : âge minimum 18 ans, maximum 35 ans, être autonome pour se coiffer et s'habiller en Arlésienne. Cette élection est ouverte aux personnes de la Vallée des Baux.

Nous demandons aux personnes intéressées de se faire connaître auprès de l'association à l'adresse mail : e.gw@hotmail.fr

Edith Guerin, Présidente

## Comité de jumelage de Maussane / Montopoli

Nuovo anno, nuove proposte !

Au cours de l'Assemblée générale du Comité de jumelage qui s'est tenue le 18 janvier 2015, les nouveaux projets de notre association ont été présentés.

Après la soirée musicale du 13 février 2015 « *De l'opéra à la chanson populaire italienne* », nous vous proposerons, entre autre, pour cet automne :

Un voyage d'une semaine dans la région de Naples et de la Côte amalfitaine.

Les personnes intéressées peuvent nous contacter au 06 66 18 82 42, la seule condition exigée étant d'adhérer à notre association ; le montant de la cotisation pour l'année est de 15 euros.

Par ailleurs, nous nous efforçons de créer des liens avec le Comité de jumelage de Fontvieille et à ce propos, la Présidente, Mme Lucchesi et la Secrétaire, Mme Squaglia, me chargent de remercier les Maussanais qui ont hébergé des habitants de Sta Maria a Monte lors de leur dernier séjour dans notre région.

Nous comptons sur vous. Venez nous rejoindre pour faire vivre notre jumelage.

Geneviève Imbert, Présidente

## La Vallée des Beaux-Arts

Tout au long de l'année de nombreux élèves et stagiaires, adultes et plus jeunes, sont pris en charge autour d'activités culturelles aussi variées que la danse, l'anglais, la musique, les arts graphiques, le théâtre... L'école de danse classique, parrainée par le danseur étoile Philippe Anota, se lance dans un programme 2015 très ambitieux !

De nombreux spectacles (Salles Danse ou Amandier) sont proposés gratuitement !

### Avril 2015

25 et 26 avril (10h-16h) :

Philippe ANOTA - Stage de danse classique .

27/ 28/ 29 avril :

Rodrigue LINO - Stages de hip hop et hip hop salsa.

29 avril (15h) :

Démonstration Rodrigue Lino et ses élèves.

### Mai 2015

1 et 2 mai (10h-16h) :

Christopher Almodovar-Pelaez : Stage hip-hop choré Michael Jackson.

4 au 6 mai (10h-16h) :

Anne CHEVRIER - 3 jours de danse classique.





## Alpilles Training : plus qu'une simple activité physique

Venez bouger à votre rythme et entretenir votre capital forme.

Nous faisons travailler votre corps de façon variée afin d'améliorer votre souplesse, votre coordination et votre tonus musculaire dans une optique de plaisir et de bien-être.

Bien plus qu'une activité sportive, Alpilles Training invite aux échanges, à la convivialité et au partage.

Nos cours de remise en forme sont mixtes, s'adressent à des débutants et intermédiaires et ils sont encadrés par des professeurs diplômés/certifiés.

### **Nouveauté de cette saison 2014/2015**

**Vitale Energie :** Cours de renforcement musculaire et de gainage.

Le cours est assuré le vendredi de 20 h à 21 h.

Envie de vous faire du bien et de partager de bons moments ?

Contactez-nous pour plus d'informations : 06 23 34 60 29  
vivelesport@alpillestraining.fr - www.alpillestraining.fr

Notre équipe vous accueillera avec plaisir !



## Body Fit Boxing



Quoi de mieux que de profiter de ce début d'année pour prêter une attention particulière au bien-être physique ? Voulez-vous nous rejoindre ?

La boxe est un sport qui conduit à un entraînement complet physique et aérobic.

Venez aussi retrouver (ou garder !) la forme avec un entraînement de Body gym. On y « travaille » la taille, les cuisses, les muscles fessiers, les abdos, en complément de la boxe, le mercredi de 17h à 18h salle Favier. Les cours de Body gym sont donnés par une ex-championne de France en bodybuilding.

Freddy et Joëlle vous attendent : bonne ambiance et bonne humeur sont garanties...

Rejoignez Body Fit Boxing avec le sourire, pour une énergie nouvelle !

Body Fit Boxing... là où on s'anime !

## Tennis club

Les championnats d'automne ont pu se dérouler malgré les intempéries et les résultats sont bons chez tous les joueurs masculins et féminins.

Les différentes compétitions féminines (coupe) continuent jusqu'au mois de juin.

Les équipes séniors débutent en mars, nous attendons de bons résultats !

Nous vous rappelons notre tournoi open en avril et le tournoi de double en mai.

Pierre Hardy, Président





## CTVB

### Club taurin de la Vallée des Baux

Nous vous remercions pour votre présence au loto du 4 janvier où vous avez été nombreux à venir nous soutenir.

Nous vous présentons ci-dessous le nouveau bureau :

Président : André Clavel - Vice-président : Maurice Roux.

Trésorière : Emmanuelle Guerin - Vice-trésorier : Pascal Garrido

Secrétaire : Alexandra Guerin - Vice-secrétaire :

Magalie Garrido - Membres actifs : Gérard Martin, Jérémy

Rouveyre, Michel Gavodan, Christophe Ginoux, Julien

Moucadet, Dominique Thurenne.

**Pour 2015 le programme des courses et des festivités prévues est le suivant :**

#### Juin

13/06 : Taureaux jeunes

20/06 : Course à l'avenir

#### Juillet

04/07 : Taureaux jeunes

11/07 : Course à l'avenir

12/07 : Abrivado longue

13/07 : Abrivado - Jeux de gardians

14/07 : Abrivado - Toro piscine

24/07 : Course à l'avenir

#### Août

14/08 : Abrivado - Finale à l'avenir

15/08 : Abrivado longue

16/08 : Abrivado - Toro piscine

Les personnes désireuses de venir donner « un coup de main » pour la bonne organisation des manifestations peuvent se faire connaître !

## Ovalive club des Alpilles



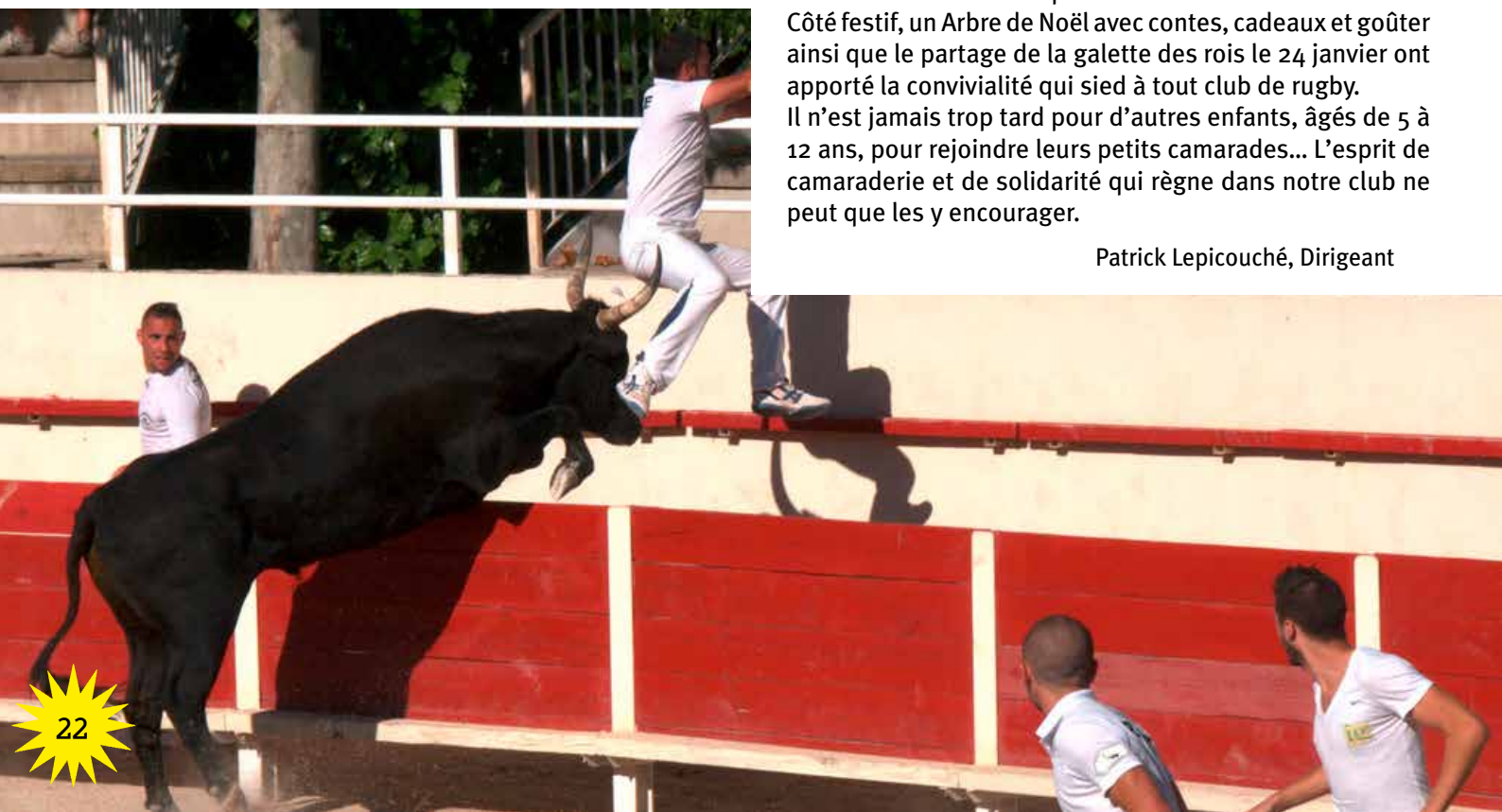
Les jeunes rugbymen de l'Ovalive club des Alpilles poursuivent leur activité au stade municipal tous les samedis matin. Ils ont effectué leurs débuts en tournoi à Noves en décembre. Une première occasion d'arborer les couleurs du club du président Maurissanne, mais également pour certains l'opportunité de se confronter à des adversaires plus aguerris. Le résultat de cette journée importe peu, l'essentiel étant de participer et de voir ainsi les progrès réalisés par nos jeunes « ovaliens » après seulement deux mois d'apprentissage.

Les 45 rugbymen en herbe des Alpilles vont, dès le début de cette année, participer à de nouveaux tournois : Tarascon, Mouriès et d'autres encore sont au programme, d'ici la fin de la saison sportive.

Côté festif, un Arbre de Noël avec contes, cadeaux et goûter ainsi que le partage de la galette des rois le 24 janvier ont apporté la convivialité qui sied à tout club de rugby.

Il n'est jamais trop tard pour d'autres enfants, âgés de 5 à 12 ans, pour rejoindre leurs petits camarades... L'esprit de camaraderie et de solidarité qui règne dans notre club ne peut que les y encourager.

Patrick Lepicouché, Dirigeant





## Anciens combattants :

### Gabriel Nadalin distingué

Le 11 novembre s'est tenu le traditionnel repas du Souvenir initié tous les ans par les Anciens Combattants, la FNACA et le Souvenir Français. Les maires de Maussane M. Sautel et du Paradou Mme Licari étaient présents ainsi qu'une représentante de celui des Baux Mme Zahir.

A cette occasion j'ai remis officiellement à Gabriel Nadalin, porte-drapeau de notre association le diplôme d'Honneur de porte-drapeau et son insigne. Cette distinction lui a été décernée par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire. Gabriel Nadalin, ému et fier, a évoqué lors de ses remerciements son père ancien combattant de 39/45.

Ensuite des remerciements furent adressés à Jack Sautel pour le soutien financier apporté à l'exposition sur la Grande Guerre, sans oublier tous ceux qui par leurs prêts d'objets ou d'uniformes ont contribué au succès de cette manifestation.

Jacques Dégé, Président des Anciens Combattants



## Souvenir Français

### Comité de la Vallée des Baux

Le 11 novembre 2014 ont eu lieu les cérémonies de commémoration du centenaire de la guerre de 14/18.

Je tiens à remercier Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour les manifestations organisées.

L'assistance était nombreuse, recueillie, les enfants étaient là. C'est toujours avec émotion que nous les entendons entonner la Marseillaise. Ils sont venus nombreux avec leurs professeurs lors de l'exposition sur la grande guerre.

Le village a été sensibilisé à ce devoir de mémoire que nous devons impérativement assumer, au risque de perdre les valeurs qui sont les nôtres. Par respect pour tous ces hommes, aïeux de nos de familles, mais aussi parce que leurs jeunes descendants doivent être conscients que le devoir, le respect de notre patrie ont amené nos anciens au sacrifice suprême, aux souffrances les plus terribles.

Le Souvenir Français défend ce devoir de Mémoire et entretient les monuments et les tombes des soldats morts pour leur pays, sans se soucier ni de confession, de politique ou de race.

Jane Charlet, Présidente

## FNACA

### Amicale de la Vallée des Baux

En ce début 2015, la France vient de vivre des moments d'horreur.

Des hommes et des femmes ont été lâchement assassinés parce qu'ils tenaient un crayon au bout des doigts, parce qu'ils étaient de confession juive, musulmane, parce qu'ils représentaient l'autorité de l'Etat.

Ce fut, trois jours sombres, où certains ont voulu ébranler et déstabiliser la République.

Un large hommage national a été rendu à toutes les victimes et aux citoyens dont le comportement a été exemplaire.

Nos politiques, les médias ont ouvert un large débat pour combattre ce nouveau péril de notre société.

Doit venir le temps de la réflexion, d'apprendre le refus de l'intolérance de la haine et de la violence pour certains individus, et de transmettre nos valeurs, notamment la laïcité, pour que l'avenir des jeunes générations bénéficie d'une paix durable, mais toujours fragile.

Notre Amicale se doit d'être solidaire de ce combat !

Courant Mars, se tiendra notre assemblée générale. Elle rendra hommage aux victimes et disparus lors des conflits en AFN 1954-1962.

René Arnaud, Président

## Saint Eloi

Nous avons organisé avec succès notre loto le 23 novembre. Nous tenons à remercier tous les commerçants et sympathisants pour les lots offerts, ce qui a contribué à sa réussite. Il ne faut pas oublier les personnes présentes, car sans elles... Pas de loto !

Le 31 janvier a eu lieu notre assemblée générale qui a dressé les bilans moral et financier. Tous les deux se portent bien !

Une grande date pour notre association : cette année nous avons l'honneur d'organiser le banquet de la Fédération Alpilles Durance. Nous allons recevoir 14 confréries ou sociétés de 13 villages différents, ce qui représente environ 300 personnes. Ce banquet est ouvert à tous et se tiendra le 7 mars 2015 à la salle Agora. Nous comptons sur la présence de nombreux Maussanais(es) pour la pleine réussite de cette manifestation.





## Association l'Arbre des enfants



Pourquoi ce nom nous demande-t-on souvent ? Parce que l'arbre est à la fois protecteur et ludique !

Notre association a été créée il y a 2 ans par 4 personnes qui se sont adjoint le concours d'une directrice diplômée afin d'organiser, le mercredi, un centre aéré pour les enfants des classes de l'école. Il fonctionne dans le réfectoire et propose selon les âges (de 3 à 11 ans) toutes sortes d'activités. Aucune adhésion n'est réclamée aux parents, mais faute de subvention, la participation demandée, pour une prise en charge de 12h30 à 19h est de 28 euros. Ce tarif devrait cette année être revu à la baisse, si les dossiers déposés auprès de la Mairie et de la CAF pour obtenir une aide financière aboutissent.

Notre association débute par ailleurs, dès les vacances de février, un nouveau projet en reprenant ce qui était fait auparavant par l'APEMA : les stages multi-activités pendant les vacances scolaires, y compris les 9 semaines d'été. Ces stages, aux activités multiples, sont ouverts à tous les enfants y compris ceux venus de l'extérieur. Les horaires d'accueil 9h/17h seront étendus, à partir de Pâques à 8h30/18h30.

Les stages fonctionnent 5 jours par semaine avec une participation financière, pour la semaine, variable selon les revenus (50 ou 60 euros sans les repas) car pour ceux-ci une subvention (Mairie et CAF) existe déjà.

Enfin nous déposerons fin février le dossier administratif afin d'organiser des séjours d'une semaine pour les 11/17 ans (qui fonctionneront en 2 groupes les 11/14 ans et les 15/17 ans).

Catherine Humblot Présidente

Renseignements : Corinne au 06 75 09 38 03  
larbre desenfants.e-monsite.com

## « Art mis à nu »

Notre Atelier réunit toujours une vingtaine de dessinateurs autour d'un modèle vivant, chaque lundi soir, dans la salle du rez-de-chaussée.

Les séances, réservées aux adultes, sont assurées avec le concours d'un modèle professionnel.

Pour la troisième fois, une exposition les 22/23/24 mai 2015, salle Favier, permettra aux adhérents de montrer, non seulement leurs travaux d'Atelier, mais aussi l'étendue de leur activité artistique avec des œuvres variées.

Pour tout renseignement concernant cet atelier, vous pouvez contacter :

Yves Artru, Président yves.артru@orange.fr

Christine Descamps, vice-présidente  
chris.descamps@wanadoo.fr



Par ailleurs, l'Association ouvre un **cours de dessin**, pour adultes tous niveaux (salle du rez-de-chaussée également) donné tous les mercredis de 16h à 19h par Serge Bloch, professeur de dessin et de sculpture à la ville de Paris, membre de la casa Velasquez.

Les cours ont débuté en janvier dernier et une séance d'essai gratuite vous est proposée. Renseignements sur ce cours au : 07 51 61 07 24.



## Entraide solidarité 13 Club des retraités « Lou Rescontre »

Le club a pris un an de plus mais a bien occupé son temps : Les projets de loto (un vendredi sur deux), atelier mémoire (tous les lundis), tricot et crochet se sont concrétisés.

On a fait une exposition-vente (voir photo) assortie de bijoux fantaisie réalisés par une adhérente.

Bien entendu, jeux, gymnastique, chorale, sont toujours d'actualité. L'Alsace est venue jusqu'à l'Étang des Aulnes pour nous offrir une succulente choucroute. Nous avons fêté Noël avec un peu d'avance autour d'un bon repas et participé au Téléthon en proposant petits déjeuners et thé dansant. En janvier nous avons eu 2 journées sponsorisées, le gâteau des rois et notre assemblée générale. Pour terminer le mois, une soirée Flamenco des Gypsies...

Au programme à venir :

Des travaux manuels (en alternance avec le loto) le vendredi ; en février, floraison des mimosas ! Allons donc suivre un Corso fleuri dans le Var ! En mars : sortie d'une journée et séjour de 3 jours en Espagne.

Le Club est toujours ouvert. Jeunes retraités, inscrivez-vous vite !

Roberte Bosco, Secrétaire



## Société de lecture Contes d'hiver



C'est à l'invitation du directeur des Carrières de Lumières, Augustin de Cointet que l'association a proposé des contes, des textes et des chants de Noël à la chapelle Saint-Blaise, sur l'esplanade du château aux Baux de Provence. 3 jours consécutifs, 2 heures durant, Catherine, Dany, Eliane, Stacia du groupe *Au fil des mots* et Yves ont accueilli petits et grands.

Ont été lus *Le secret de Maître Cornille* et *Le berger des étoiles* (Lettres de mon Moulin) et un texte de Marie Mauron inspiré par les grands froids qui ont ravagé les vergers d'oliviers en 1956. Citons également d'autres récits d'auteurs anonymes ou reconnus : *La légende du Mistral*, *La Cabro d'or*, *Cœur de pierre*, *Les trois arbres* ou bien encore *Le cadeau impossible*...

Toutes ces lectures ont été ponctuées de chants, tels *La complainte de saint Nicolas*, l'inoxydable *Vive le vent* et le populaire *La Cambo me fai mau* de Nicolas Saboly dont le refrain a été maintes fois repris !

Jean Esposito



« **Merci à l'étoile qui brille et que ça continue comme ça** », voilà ce que confie, avec la plus grande simplicité, **Raymonde Sourdon**. Pourtant sa vie ne fut pas toujours facile, mais elle porte en elle la « Alegria » des gens d'Andalousie, sa terre natale.



La vie était dure là-bas dans les années d'après-guerre ; aussi a-t-elle dû quitter les siens à 16 ans pour la France où sa sœur l'avait déjà précédée. Elle « est placée » dans une

famille provençale pour s'occuper du ménage et participer aux travaux des champs.

Quelques années plus tard, en 1968, elle arrive à Maussane-les-Alpilles avec son mari, ouvrier agricole qui vient travailler dans une exploitation, et leur petite fille. Ils ne repartiront plus.

« *C'était un tout petit village, les résidences secondaires étaient rares* » se souvient-elle. « *À l'époque, il y avait un cinéma à côté de chez nous. Le village comptait 3 restaurants, une pompe à essence et 2 garages. Les fêtes votives étaient familiales, jamais la moindre bagarre ! On organisait les courses de vaches emboulées entre l'église et la maison de retraite, les charrettes alignées formaient l'arène...* » *c' était l'époque des frères Roux et de Dédé Soler.*

Ah les Arènes ! Cette passion du taureau venue d'Andalousie, quand

pour la première fois à 4 ans sur les genoux de son père elle a vue une corrida, ne l'a jamais quittée. Les murs de sa salle à manger, où s'affichent toreros et razeteurs, en témoignent. Ses références... Ponce, Ojeda et Chomel pour la course libre.

La dernière fois qu'elle a elle-même « razeté » c'était en 2009... On a peine à la croire ; elle se lève aussitôt pour chercher une photo qui l'atteste...

Raymonde, encore aujourd'hui, part tous les matins – « *parce que ça me fait plaisir* » – donner un coup de main à ses enfants qui exploitent des serres à légumes. Son temps libre ? Au club de boules voisin, la piscine ou l'aquagym en été, beaucoup de marches aussi avec un club qui organise des circuits allant jusqu'à 20 km par jour...

« *Quand on a une étoile qui brille...* » Que le bonheur semble simple à décrocher avec Raymonde.

## Frédéric Maréchal fait partie des bénévoles qui participent aux activités périscolaires.

2 après-midis par semaine, ce retraité des Marins Pompiers donne aux enfants des notions de secourisme...

« *A 7-8 ans on a déjà assez de force pour pratiquer un massage cardiaque. Quand ils auront mémorisé les gestes essentiels ce sera un gros plus car de toute façon dans ce type de situation (un sujet inconscient + arrêt respiratoire) plutôt que de ne rien faire, on peut affirmer que tout ce qui est fait sera bien fait !* » explique-t-il. Et de citer le cas d'un enfant de 8 ans qui, en attendant l'arrivée des pompiers, a un soir sauvé sa mère en « *faisant un peu n'importe quoi* ».

Qui peut savoir si, un jour, parmi la quinzaine d'enfants qui l'entourent pendant son cours avant de s'exercer sur un mannequin, n'aura pas à utiliser sa technique du « *30 massages sur thorax*

*+ bouche à bouche... Et on recommence jusqu'à l'arrivée du camion rouge... »*. Certains parents de ces enfants étant eux-mêmes pompiers volontaires, peut-être des vocations vont-elles naître !

Frédéric ne fait partie d'aucune association, il intervient à titre individuel et se montre tout à fait satisfait de ses petits stagiaires « *mais comme c'est bruyant, surtout le vendredi !* ».





## La mouche et l'olivier



Selon Jean-Pierre Chauvet, le président du syndicat de l'appellation « Vallée des Baux » la récolte des olives de l'automne dernier a été inférieure de 55 à 60 % des rendements habituels. La faute à la « mouche de l'olivier », la *Bactrocera oleae*, qui a, dès le printemps dernier, attaqué très tôt les fruits. « Nous n'avons pas eu d'hiver, pas de gel, par conséquent les larves sont ressorties très vite... Cette première génération n'a pas été traitée à temps, il aurait donc fallu traiter avant et ensuite plus longtemps, mais réglementairement nous n'avons pas le droit » explique-t-il. En effet les traitements chimiques sont limités à 4/5 par saison, il en aurait fallu l'année dernière au moins 6/7. Quant à la méthode biologique – par l'argile qui forme une pellicule sur le fruit – elle a ses limites puisque la protection qu'elle confère est assez vite dispersée. En l'espèce, le bio n'est pas suffisant. La perte est donc sévère pour tous les oléiculteurs. Les fruits piqués ont été bien entendu systématiquement écartés (la mouche pond dans les olives et les vers se nourrissent du fruit) et la qualité de l'huile ne devrait pas être affectée. Le prix oui, forcément...

## État civil

### NAISSANCES

- MOLIN Gabriel Adam 13/09
- EL KHADRI Ayah 21/10
- CHEVALLIER Alice Muriel Colette 09/11
- CAMOUS Antonin Michel Alexandre 14/11
- LUCCHESI Ruben Simon Giovanny 22/11
- PONS Mya Evelyne Monique 20/11
- GINOUX Roméo 10/11
- ESSAKI Maïssa 18/12
- BAELEN Oxana Alexandra Peggy 23/01

MOLIN Gabriel



GINOUX Roméo



ESSAKI Maïssa



### MARIAGES

- GALLIN Ludovic et OLIVIER Claire Sophie 25/10
- AFKIR Mimoun et TEHICHI Siham 20/12

### DÉCÈS

- BECHU Ernest Jean Paul 03/10
- APPLANAT Marie Louise Georgette veuve BOULE 12/10
- ROUSTANG Paulette Albertine Hélène veuve ZAFFARONI 28/10
- FERRON Eugenio 03/11
- COSTE Marie Marcelle veuve MAURISSANNE 10/12
- DE CESARE Denise Esther Jeanne veuve THOMPSON 20/12
- LESECQ Paulette Germaine veuve GOEBEL 23/12
- MONTEAU Josette Marieo 8/01
- ODDOU Odette Jeanne Eugénie veuve SETTIPANI 25/01

Directeur de la publication : Jack Sautel

Responsable rédaction et exécution : Georges Paul

Coordination : Isabelle Adams

Comité de rédaction :

Mireille Ampollini, Marie-Pierre Callet, Jean-Christophe Carré, Marc Fusat, Christine Garcin-Gourillon, Yves Lopez, Michel Moucadet, Alexandre Wajs.

Crédits photographiques : Jean Esposito et archives municipales

Graphisme et impression : Imprimerie Lacroix (Saint-Rémy)

**Pour nous contacter : [contactmaussane@gmail.com](mailto:contactmaussane@gmail.com)**

# Salle Agora Alpilles

Vendredi 27 février - 20h30  
**Concert Michael Jones**

Samedi 14 et dimanche 15 mars

Journée

## **Ides de Mars**

Vivre la romanité le temps d'un week-end

Programme détaillé :

kleio.provence.old@wanadoo.fr  
et Facebook Ides de Mars

Vendredi 27 mars - 20h30

**Danse contemporaine avec My Way**  
par la Compagnie Kelemenis

Vendredi 10, samedi 11

et dimanche 12 avril - Journée

## **Forum de la langue et de la culture provençales**

Organisé par le Collectif Prouvenço

Vendredi 24 avril - 20h30

**Concert Ensemble Briovère**

Samedi 10 mai - 12h

**Repas caritatif au profit de  
l'Opération Orange de sœur  
Emmanuelle  
et sœur Sara**

# Place Henri Giraud

Dimanche 29 mars

**Foire à la brocante**

Dimanche 19 avril

**Vide grenier**

Inscriptions : 06 09 57 06 60

*(sous réserve)*

# Cie Art-Scenic

Samedi 18 avril - 20h30

**théâtre « Rififi au réveillon »**

Salle des Fêtes

Mas-Blanc des Alpilles